



SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 51@se-uns-a.org
<http://sections.se-uns-a.org/51/>



SE-UNSA Marne

Flash infos du 29 janvier 2010

Merci d'afficher la pièce jointe

1/ CAPD 28 janvier 2010

2/ Formation des enseignants

3/ Laïcité : j'agis POUR l'école Publique :

4/ Retraite

5/ EVS

6/ Plus fort l'UNSA !

1/ CAPD 28 janvier 2010

-Choix des stagiaires CAPA-SH : 13 possibilités de départ en stage.

Option D : 9 candidatures, toutes acceptées

Option F : 3 acceptées

DEEAAS : 1 candidature acceptée

Pas de départ en stage de psychologue scolaire (5 candidatures). Pas de candidatures en E et G.

-Liste d'aptitude directeur d'école : 27 candidatures (24 acceptée) + 14 faisant fonctions inscrits sur la liste d'aptitude (pour mémoire à la rentrée 20 directions étaient restées vacantes et 16 directeurs feront valoir leur droit à la retraite pour la prochaine rentrée scolaire)

-Mutations inter-départementales : 57 demandes (dont 4 dossiers médicaux avec majoration de barème de 500 points). Les barèmes peuvent encore être ajustés ces jours-ci en cas d'erreur. Nous consulter pour toute demande d'information. Nos adhérents ont tous été prévenus.

-Mouvement 2010 : Nous avons eu plusieurs groupes de travail avec l'administration. La demande du recteur est d'aboutir à une harmonisation entre les 4 départements et de faire baisser les opérations de traitement manuel des agents administratifs. Nous avons dénoncé le manque de transparence et exprimé notre insatisfaction sur le déroulé des opérations 2009 (voir flash info du 11 décembre).

Nous avons été entendus sur plusieurs points d'importance :

- la participation des élus représentants des personnels à des groupes de travail concernant l'affectation des 2^{ndes} et 3^{ème} phases
- affectation des PE2 sur les mêmes critères que jusque 2008 (pas de postes en ASH et pas en RAR sauf si demandé) et suppression des postes réservés
- élaboration d'une fiche complémentaire pour la 2nde phase : sans être une fiche de vœu, les informations données par les collègues aideront à mieux affecter lorsque les vœux seront tous épuisés.

Certains points restent en attente.

Le barème est remis à plat entièrement, toujours pour « harmoniser » académiquement. Le Se-UNSA (et les autres syndicats) demandaient la suppression de la note depuis de nombreuses années, c'est enfin acté (la note ne doit pas être un élément discriminant pour muter). Il a fallu rééquilibrer les différents éléments du barème et voir ensuite l'attribution des points supplémentaires. Les points de rapprochement de conjoint disparaissent (harmonisation académique) ...Nous avons obtenu une majoration des points pour enfants, et en particulier lorsqu'ils sont en bas âge). Disparition des barèmes multiples (adjoints /directeurs).

Le nouveau barème serait donc le suivant :

- Ancienneté (AGS) au coefficient 3 (au 1^{er} septembre 2010)
- titulaires + 200 points
- PE2 : + note au concours (départage entre eux)
- points enfants : + 3 points pour enfants à charge jusque 10 ans, + 1 point entre 11 et 16 ans (enfants nés avt le 31 mars)

- 1 point par an d'exercice en RAR (applicable l'an prochain)
- points pour zone difficile pourvoir et pour nature de poste (idem aux années précédentes)
- 500 points si l'enseignant est reconnu MDPH (400 points pour un retour de CLD)

Le SE-UNSA éditera une brochure spéciale pour le mouvement 2010. Pour la recevoir directement chez vous, merci de nous laisser vos coordonnées, si vous n'êtes pas adhérent.

Reste la grande inconnue des postes qui seront laissés aux nouveaux lauréats du concours ! Y aura-t-il réserve de postes ? quels postes ?

Evaluations CP : nous avons demandé un éclaircissement. Qui les passe ? Obligation ? rejet de remontée nominative.

Réponse de l'IA : Quelques circonscriptions ont demandé que tous les Cp les passent. D'autres sur le volontariat. Pas de remontée des résultats nominative. Non, pas de prime. Nous avons insisté sur la différence avec le dispositif CP renforcé qui en plus des évaluations proposait un accompagnement et un temps d'analyse en commun qui pour nous était précieux.

Frais de déplacement : De gros retards de paiement dus aux dysfonctionnements du nouveau logiciel Chorus. Cette situation n'est pas acceptable.

2/ Formation des enseignants (ou plutôt NON formation des jeunes enseignants !)

Rappel : les lauréats du concours d'enseignants 2010 seront placés directement en situation d'enseigner à la rentrée, sans passage par une formation préalable. 1/3 de leur temps sera ensuite consacré à la « formation »
Le Se-UNSA revendique un traitement identique pour tous les professeurs qu'ils soient du 1^{er} ou du 2nd degré.

Luc Chatel a adressé un courrier au SE-UNSA lui indiquant qu'il avait pris en compte nos préoccupations concernant la situation de la formation des professeurs des écoles stagiaires. Ce courrier appelle quelques remarques et le SE-UNSA ne peut se féliciter de sa teneur

Tout d'abord, ce courrier n'a aucun caractère réglementaire. Il ne peut s'imposer aux recteurs qui pour l'instant feront ce qu'ils voudront. Pour le SE-UNSA, seule aura du sens, une inscription dans des textes réglementaires sur lesquels s'appuyer.

Ce texte aborde la situation du premier degré. Pour le SE-UNSA, il convient de traiter les problèmes conjointement avec le second degré même si les situations concrètes d'organisation peuvent être différentes.

Si on suit les propositions faites, l'accompagnement occupera 8 semaines. Il en restera donc 4 sur le tiers temps prévu pour la formation. Autant dire que celle-ci sera réduite à la portion congrue. C'est totalement inacceptable. Compagnonnage n'est pas formation. Quel sera le rôle des formateurs EMF, conseillers pédagogiques ?

De plus comment vont être affectés les stagiaires ? Seront-ils sur un poste de titulaire et remplacés pendant la période jusqu'à la Toussaint, Ou seront-ils sur des postes de TR (titulaires remplaçants), en situation d'accompagnement jusqu'à Toussaint puis remplaçants le reste de l'année. Pendant qu'ils sont en compagnonnage, qui les remplace ? des étudiants, des TR ?

Ce courrier, sous des airs positifs, pose plus de questions qu'il n'apporte de réponses. Le SE-UNSA participera bien entendu au groupe de travail organisé. Il y posera tous les problèmes soulevés et attend des réponses d'une autre teneur que les déclarations d'intention.

Courrier du Ministre et analyse du SE-UNSA sur le site → <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article352>

Il est grand temps que le ministère prenne ses responsabilités sur ce dossier, la rentrée 2010 est en préparation localement. De ces choix dépendront les opérations de mouvements départementaux et académiques.



3/ Laïcité : j'agis POUR l'école Publique : Pétition lancée par le SE-UNSA Notre Service public laïque et gratuit n'a jamais été autant menacé. Il est miné par une politique de restrictions budgétaires sans précédent et une série de mesures favorisant les écoles privées. En encourageant le consumérisme scolaire, notamment à travers la déssectorisation ou la loi Carle, le gouvernement prépare le terrain aux marchands d'écoles.

C'est parce que nous pensons qu'une action militante est indispensable pour défendre le modèle laïque que nous lançons aujourd'hui cette campagne de pétition qui se déroulera jusqu'au 19 juin prochain.

Cette action est ouverte à toutes les organisations nationales et locales qui œuvrent à la défense et la promotion de l'École Publique laïque et gratuite.

Cette pétition pour l'École Publique peut être signée sur le site : → <http://www.appelpourlecolepublique.fr/>

Elle pourra également être imprimée pour permettre à tous ceux qui le souhaiteront d'aller à la rencontre des citoyens afin de lui garantir une diffusion la plus large possible auprès de l'opinion publique

Liste des premiers signataires : A&I-UNSA, ADFE, CNAFAL, DDEN, FAEN, FCPE, FERC CGT, FGR-FP, GDID, SE-UNSA, SIEN, SNASEN, SNCL, SNIES, SNMSU, SNPSYEN, SNPTES, SUDEL, UFAL, UNEF, UNL, UNSA, UNSA EDUCATION...

4/ Retraite

Vous trouverez en lien, une synthèse des propositions de l'UNSA et ce que nous défendons dans la cadre de la réforme des retraites, en particulier la défense de la prise en compte des 6 derniers mois pour le calcul de la retraite des fonctionnaires. → <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article351>

Bien entendu, le débat ne fait que commencer, et nous vous tiendrons au courant régulièrement des avancées sur ce dossier. Tous les adhérents de l'UNSA auront d'ailleurs l'occasion de débattre en direct lors d'une réunion régionale programmée en avril.

5/ EVS

L'IA a envoyé une circulaire (18 janvier) dans les écoles concernant l'accompagnement et la formation des personnes en contrat aidés (EVS sous statut CAE et CAV et nouveau CUI). Il est nécessaire que toutes les personnes concernées puissent demander à entrer en formation et aient leur entretien-bilan professionnel. Si cela pose problème, nous contacter.

Le SE-UNSA de la Marne rappelle que seulement 216 écoles bénéficient d'une personne sur de l'aide administrative. Tous les directeurs désirant un EVS doivent se tourner vers leur IEN pour cette demande, ...et ceci même si nous savons que le ministère ne donne pas aux IA les moyens nécessaires. C'est le SE-UNSA qui avait fait acter le principe de l'aide administrative à la direction d'école.

6/ Plus fort l'UNSA !

- L'UNSA obtient 5 des 8 sièges pour les agents administratifs des IA de l'académie et du rectorat à l'élection au Comité Technique Paritaire Spécial
- Toute l'actu Champagne Ardenne de l'UNSA → www.unsa-champagne-ardenne.com

Agenda :

Commission écoles le mardi 23 février (si pas de report dû aux vacances : nous étudierons la situation des écoles en ouverture ou fermeture possible ...)

Nous donner la situation de votre école si vous êtes dans ce genre de situation

Vos contacts au Se-UNSA :



Aline GEERAERTS / **06 14 25 31 19** / Permanences mardi-mercredi-jeudi-vendredi

Jean-Michel ALAVOINE / **06 14 25 30 61** / Permanences mardi-mercredi-jeudi

Benoît FOLB / **06 14 25 29 64** / Permanence le lundi

Patrice BARTHELEMY / **06 14 25 29 58** / Enseignement professionnel

Philippe GARET / **06 14 25 30 00** / 2nd degré, permanences le lundi de 14h à 16h30

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article6>